



## Actualités statistiques

### Statistiquement, fin juillet, le chômage diminue

En Mayenne, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières passe de 6,5 % en mars 2005 à 6,3 % en juin (8,4 % dans les Pays-de-la-Loire et 10,1 % en France).

Fin juillet 2005, en données observées <sup>(1)</sup>, la Mayenne compte 6 817 demandeurs d'emploi de catégorie 1 <sup>(2)</sup>, soit une augmentation de 6,6 % en un mois. Cependant, sur un an – et cet indicateur est plus significatif –, le chômage a baissé de 0,9 % en Mayenne (6 877 demandeurs d'emploi de catégorie 1 fin juillet 2004). Dans le même temps, le chômage a diminué de 1,7 % sur un an dans les Pays-de-la-Loire, et de 0,8 % en France.

Sur un mois, l'augmentation du chômage concerne plus les femmes (+ 8,8 %) que les hommes (+ 4,3 %). Elle concerne quasi autant les moins de 25 ans (+ 8,1 %) et les 25 à 49 ans (+ 7,9 %), et, par ailleurs, les chômeurs de longue durée (+ 7,4 %).

Enfin, on constate une baisse très conséquente des demandeurs d'emploi de catégorie 4 (- 44,9 %). Ce sont les personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, et non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, mais qui sont néanmoins à la recherche d'un emploi...

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)  
données observées – cat. 1 à 8 – Mayenne

	Juin 2005	Juillet 2005	Variation	
			absolue	relative
<b>DEFM cat. 1 <sup>(2)</sup></b>	6 393	6 817	+ 424	+ 6,6 %
<b>Hommes</b>	3 075	3 207	+ 132	+ 4,3 %
<b>Femmes</b>	3 318	3 610	+ 292	+ 8,8 %
<b>&lt; 25 ans</b>	1 375	1 486	+ 111	+ 8,1 %
<b>25 à 49 ans</b>	4 207	4 538	+ 331	+ 7,9 %
<b>50 ans ou plus</b>	811	793	- 18	- 2,2 %
<b>CLD <sup>(3)</sup></b>	1 466	1 574	+ 108	+ 7,4 %
<b>DEFM 2 et 3 <sup>(4)</sup></b>	2 978	3 087	+ 109	+ 3,7 %
<b>DEFM 4</b>	835	460	- 375	- 44,9 %
<b>DEFM 5 <sup>(5)</sup></b>	543	516	- 27	- 5,0 %
<b>DEFM 6, 7 et 8 <sup>(6)</sup></b>	2 858	2 732	- 126	- 4,4 %
<b>Total DEFM 1 à 8</b>	13 607	13 612	+ 5	/

Source : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays-de-la-Loire (DRTEFP), *Marché du travail et politiques de l'emploi*, bulletin n° 7/2005 de juillet 2005 et bulletins antérieurs.

<sup>(1)</sup> – Soit les chiffres effectivement comptabilisés, à la différence des données corrigées des variations saisonnières (CVS).

<sup>(2)</sup> – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

<sup>(3)</sup> – Chômeurs de longue durée (plus d'un an).

<sup>(4)</sup> – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps partiel (cat. 2), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 3).

<sup>(5)</sup> – Personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

<sup>(6)</sup> – Demandeurs d'emploi non disponibles (ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois), à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée et à temps plein (cat. 6), à temps partiel (cat. 7), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 8).



## Tourisme

---

### Le camping à la ferme tend à disparaître

La revue de presse de *Transrural Initiatives* (6 septembre 2005) présente un dossier paru dans *L'Avenir agricole* du 29 juillet 2005. « *L'hebdomadaire d'informations générales agricoles et rurales de la Mayenne* » signale que, dans ce département au moins, « *le camping à la ferme tend à disparaître* », mais que, dans le même temps, « *les agriculteurs qui "aiment recevoir du monde" développent des chambres d'hôtes* ».

Les normes de sécurité étant de plus en plus strictes, « *installer un camping, c'est un budget très important pour une rentabilité nulle* ». A

Gesvres, un gîte en haute qualité environnementale (HQE), deux chambres d'hôtes et des promenades en ânes fournissent, quant à eux, un quart du chiffre d'affaires de l'exploitation de Danièle Commoy.

Rédacteur de ce dossier, Antoine Humeau note que « *lorsque les premiers gîtes sont apparus en Mayenne, il y a une trentaine d'années, tous étaient tenus par des agriculteurs. Aujourd'hui, ils ne sont que 66 sur 197, soit un tiers* ».



## Habitat

---

### Des logements « indécents » existent aussi à Laval

***Ouest-France*, dans son édition du 7 septembre 2005, s'est fait le porte-parole de l'association Alter-Egax<sup>(1)</sup> pour dénoncer des conditions de logement indignes à Laval. Si l'actualité a focalisé sur Paris, le reportage réalisé par *Ouest-France*, à Laval, ne peut laisser indifférent.**

Le quotidien décrit l'intérieur d'un « appartement » situé près du théâtre, occupé par un couple guinéen (« *en situation régulière* ») et ses deux enfants de 2 ans et 1 mois... « *Des cafards grouillent dans un piège-pot de colle que les locataires ont acheté chez le droguiste du coin* »...

La famille vit dans le deux-pièces depuis 2001 contre un loyer mensuel de 360 euros. Ce qu'elle veut, c'est déménager. Depuis au moins deux ans, précise *Ouest-France*, cette famille demande à obtenir un logement social en HLM. Sans réponse, et le cas ne serait pas isolé. L'association Alter-Egax disposerait d'une bonne dizaine de dossiers identiques...

*Ouest-France* n'a pas interrogé les organismes d'HLM, mais livre les commentaires du préfet, Gérard Lemaire, mais sa réponse, comme le souligne le quotidien, ne satisfait pas les militants d'Alter-Egax.

*Ouest-France*, enfin, a interpellé la direction départementale de l'Équipement qui apporte des informations techniques sur les logements insalubres et les logements indignes. Dans le premier cas, un arrêté préfectoral d'interdiction d'habiter permet aux locataires en situation régulière de prétendre à occuper un logement social ; dans le second cas, le maire peut mettre le propriétaire en demeure de mettre le logement aux normes...

#### La pensée hebdomadaire

« *Le prix du pétrole continue de grimper. Les professionnels, notamment agricoles, se montrent plus prompts à réclamer des réductions de taxes sur l'énergie qu'à engager une remise en question de leurs pratiques* ».

« Billet », *Transrural Initiatives* du 6 septembre 2005.

---

<sup>(1)</sup> – Cf. *La Lettre du CEAS* n° 175 de février 2003.